

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024**

N° 25-2024

**Mise à jour du plan de financement du programme
« CARRIERES, RESERVES D'EAU, TRIBUNES (CRET) »**

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni jeudi 7 novembre 2024 à 9 heures 30 en présentiel à Saint-Lô, 586 rue de l'exode, bâtiment EQUINOXE, salle N°2, sur convocation du 31 octobre 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé LE GENDRE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	8	8	0	0

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER	Conseiller communautaire - Président de Saint-Lô Agglo
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
M. Hervé LE GENDRE	Conseiller municipal – Ville de Saint-Lô : membre suppléant

Mise à jour du plan de financement du programme
« CARRIERES, RESERVES D'EAU, TRIBUNES (CRET) »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°07-2023 du 20 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 avec l'autorisation de programme « CARRIERE SUB IRRIG » et une répartition de crédits de paiements sur les exercices 2023, 2024, 2025 ;

Vu la délibération N°15-2023 du 19 juin 2023 relative à l'adoption de l'autorisation de programme (AP) « CARRIERES, RESERVES D'EAU, TRIBUNES (CRET) » et d'un premier plan de financement ;

Vu le rapport de séance du 7 novembre 2024 ;

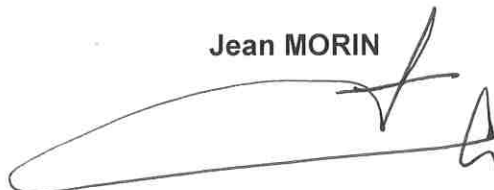
Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement au regard de la subvention de la Région abaissée de 294 790€ à 221 292€, et confirmée par notification au syndicat mixte du Pôle Hippique ;

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents, sans abstention, ni voix contre, approuve le plan de financement figurant page suivante :

Projets	DÉPENSES	RECETTES			
	Budget investissement HT	REGION	AESN	Fonds Eperon	Auto-financement SMPH
Étude réserves d'eau	16 400				
Réserves d'eau Carrière URIEL+Flipper+manège	431 821		168 000		
Aménagement rond noir suite réserve flipper	17 218				
Imprévus	46 825				
Consolidation réserve parking camions	990				
Changement sol carrière URIEL	488 278	221 292		78 348	
Transformation le Tot avec sable URIEL					
Clotures (dépose + nouvelle)	30 929				
Eclairage semi-nocturne carrière URIEL	127 562			19 493	
Tribune 200 places carrière URIEL	341 317			52 159	
Dalle béton 300 m2 pour Orangerie	155 404				
Bungalows (sanitaires et juges)	21 500				
Renovation pelouses esp. Verts suite réalisation des travaux	4 000				
TOTAL investissements projets 2024	1 682 244	221 292	168 000	150 000	1 142 952
		1 682 244			

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr